

ÉDITO

Le gouvernement Fillon a été remanié.

Luc Chatel est remplacé par ... Luc Chatel. Même mission : réduire la dépense publique d'éducation (dans le secteur public, le privé restant épargné), ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant en retraite (cinq sur six en ce qui concerne les CoPsy), démanteler la voie technologique, aggraver les déséquilibres entre séries dont le potentiel est affaibli, renvoyer le collègue au socle commun, au livret de compétences pour aboutir au tri des élèves en fin de troisième.

F. Fillon reste. Il a, pour sa part, annoncé son intention de poursuivre la casse de notre système de protection sociale, de réformer la politique fiscale toujours dans l'intérêt des plus aisés, de poursuivre la politique de classe engagée depuis 2007. La continuité est de mise. Le cap est maintenu.

Dans le second degré, si certains ont pu être trompés, abusés, par l'habillage des mesures accompagnant les réformes Fillon/Chatel, ils déchantent aujourd'hui. C'est la conception que les libéraux ont de l'École qui se met en place, par touches successives. Elle tourne le dos à toute ambition de démocratisation et d'élévation générale des qualifications. Elle s'inscrit dans une transformation radicale de la nature de nos métiers, de ses garanties statutaires.

Alors bien sûr le tableau est sombre. Les dés semblent joués d'avance. C'est oublier que le mouvement social exceptionnel que vient de connaître notre pays a permis la déconstruction des discours gouvernementaux. Les boniments gouvernementaux sont compris comme tels, alors que les sacrifices sont toujours demandés aux seuls salariés, aux privés d'emploi. Ce sont les 35 heures qui sont aujourd'hui menacées. La création annoncée du 5ème risque (dépendance) n'est imaginée que sous la forme assurantielle. Le budget 2011 écorne encore la protection sociale. Il est à nouveau mortifère pour les Services Publics. Dans le second degré ce sont 4800 suppressions de postes qui sont annoncées, avec 62 000 élèves supplémentaires attendus. Les Recteurs sont invités à trouver localement les gisements d'efficience pour atteindre l'objectif, défaussant ainsi le ministre de toute responsabilité.

Le travail d'explication, de conviction, mené depuis des mois, a permis que la bataille de l'opinion soit gagnée, sur la question des retraites, de l'emploi, des salaires, de la fiscalité, et plus généralement sur la question de la répartition des richesses. Il doit être poursuivi. Ce n'est qu'ensemble, rassemblés avec les usagers que nous y parviendrons dans notre secteur. **C'est le sens de la journée d'action nationale décidée pour le 22 janvier (*), pour la défense du Service Public d'éducation, contre cette École qui tourne le dos à la réussite de tous les jeunes. Il s'agira pour le Snes et la FSU d'y porter l'exigence d'une véritable alternative aux politiques éducatives actuelles.**

D'ici là, bonnes fêtes.

(*) à l'initiative du collectif des 25 regroupant organisations syndicales et associations.

« Réforme » de la voie technologique : chronique d'un

Les séries technologiques ont depuis longtemps démontré leur efficacité en permettant notamment d'augmenter sensiblement le nombre de bacheliers. C'est grâce à une pédagogie organisée autour de travaux d'ateliers, travaux dirigés, en groupes que les enseignants de ces séries ont pu faire réussir leurs élèves.

Tous ces aspects qui fondent la force des séries technologiques sont remis en cause par la « réforme » ministérielle.

Si la nécessité d'une rénovation de cette voie s'imposait, ne serait ce qu'au regard des évolutions des techniques, celle qui est proposée risque de porter un coup fatal à la voie technologique et à l'élévation des qualifications.

Au niveau de la classe de seconde, la mise en place des enseignements d'exploration a divisé par deux le temps de formation technologique des jeunes. Le manque de lisibilité de leur contenu et de leur cohérence au sein des parcours de formation à l'issue de la seconde, **a fortement accéléré la déperdition du nombre d'élèves susceptibles de poursuivre dans la voie technologique.**

Une nouvelle étape dans la démolition de cette voie risque d'être franchie à la rentrée 2011 avec la rénovation des première STI et première STL.

La série STI, devenue « STI2D » (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), qui comptait 12 spécialités, n'en comprendrait plus que 4 :

- A.C : architecture et construction
- E.E : énergies et environnement
- I.T.E.C : innovation technologique et éco-conception
- S.I.N : systèmes d'information et numérique.

La série STL (sciences et technologie de laboratoire) en comprendrait 2 :

Biotechnologie ainsi que sciences physiques et chimiques en laboratoire.

Mais au-delà de l'élargissement des champs disciplinaires, c'est bien la conception même des contenus qui est susceptible de décourager les jeunes. **On leur proposerait des modèles conceptuels abstraits, censés favoriser les élèves qui seront en**

mesure de poursuivre un parcours long (type écoles d'ingénieurs) mais déconnectés des applications technologiques concrètes dont certains ont besoin pour comprendre et réussir.

Selon les services rectoraux, les équipements des lycées technologiques ne seront pas perdus, ils bénéficieront aux lycées professionnels. Et les matériels qui seront désormais nécessaires pour les lycées technologiques seront essentiellement didacticiels...Ce qui est extrêmement révélateur du projet en train de se dessiner.

Les élèves seraient, qui plus est, regroupés dans un large « **tronc commun** » (en enseignement général et enseignements technologiques transversaux). **Les dédoublements seraient arbitrés par les établissements dans le cadre d'une enveloppe horaire arrêtée par le Recteur « en divisant le nombre d'élèves par vingt-neuf et en le multipliant par seize » !!!** (précision savoureuse : « en arrondissant à l'entier supérieur » ...)

Il est prévu qu'une heure d'enseignement technologique soit prise en charge conjointement par un enseignant des disciplines technologiques et par un professeur de langue vivante ; à ce jour, nous n'avons pas pu savoir quelle organisation ce dispositif sous-tendait...

En vue de l'élargissement des champs disciplinaires à enseigner, les enseignants de STI et physique appliquée se voient proposer des formations, à partir de janvier, formations qui risquent d'être lourdes et de s'étaler sur trois ans. Il serait inacceptable qu'elles soient infligées aux collègues en plus de leur temps de service.

Autre conséquence de cette réforme : **la perspective de suppressions massives de postes. Outre des postes d'enseignements généraux, plus du quart des postes de technologie industrielle sont menacés.** De nombreux collègues se posent d'ores et déjà la question de la détermination des postes qui seront supprimés et du devenir des différentes disciplines. Pour l'heure (mais qu'en sera-t-il dans quelque temps ?), l'étiquetage des disciplines n'est pas modifié, il n'y a pas de texte les fusionnant,

à haut risque

vaste gâchis annoncé

même s'il y a des enseignements transversaux, même si les collègues de physique appliquée peuvent postuler pour une mutation en physique-chimie.

En fonction des choix faits dans les établissements sur les groupes et les dédoublements, les impacts peuvent être différents sur les postes. La carte des spécialités qui sera arrêtée par le rectorat et qui concernera l'an prochain les établissements qui disposaient jusque là de classes de première industrielle- mais le ministère compte les implanter à terme dans les lycées d'enseignements généraux-, sera elle aussi fondamentale pour le devenir des postes et des établissements. Le CTPA (comité technique paritaire académique) du 15 décembre, que nous allons préparer collectivement avec les enseignants de technologie industrielle, devrait nous apporter des précisions sur les choix rectoraux.

Les séries ST2S et STG récemment rénovées devraient subir un sort semblable à la rentrée 2012.

Autre élément à intégrer dans nos réflexions : Valérie Pécresse a annoncé, lors de la discussion budgétaire, son intention de développer des pôles d'enseignements supérieurs incluant (certains ?) BTS, IUT, classes préparatoires et cycles universitaires licence. Elle a également annoncé une expérimentation de « modularisation » de certains BTS avec des « semestres tremplins » pour remettre à niveau les bacheliers professionnels. Ces deux annonces ne manquent pas d'interroger sur le devenir des lycées d'enseignement technologique.

Il s'impose donc de dénoncer fortement la réforme à tous les niveaux : établissements, rectorats, régions, ministère mais aussi auprès des professionnels, et de mener ensemble une vaste campagne pour le développement de la voie technologique.

Il s'impose aussi, car cette réforme relève de la même logique libérale qui fonde actuellement toutes les réformes en cours dans l'éducation, de participer activement aux actions qui seront initiées dans la période, en particulier aux manifestations unitaires prévues le 22 janvier.

Première des séries générales : la généralisation des difficultés

Réduction massive des moyens horaires et des postes, mise en place chaotique de la réforme du Lycée en classe de seconde..., la rentrée 2010 a été difficile pour les enseignants et les élèves, la réforme en classe de première à la rentrée 2011 ne peut qu'aggraver la situation.

Conçue et appliquée dans l'urgence cette réforme pose de nombreux problèmes :

- **Le bilan de la mise en place de la Réforme en seconde s'avère très négatif** : baisse des horaires disciplinaires, Enseignements d'Exploration peu motivants et vides de sens, réduction de l'offre d'options, autonomie locale renforcée source de distorsions croissantes entre établissements, Accompagnement Personnalisé peu efficace et organisé dans la confusion...Comment les enseignants pourraient-ils donner du sens aux apprentissages ?
- **Les nouveautés annoncées pour la classe de première nous inquiètent** : la création d'un large tronc commun retarde la spécialisation des élèves sans pour autant offrir de réelles possibilités de changements de séries. Le véritable objectif ministériel est autre : permettre des réductions massives de postes par ces regroupements d'élèves. Les disciplines sont aussi attaquées : baisse massive des horaires en particulier en sciences, réduction des heures en effectifs réduits et cela sans qu'aucune réflexion sur les savoirs et savoir faire que devraient maîtriser les élèves en fin de cursus n'ait été menée...
- **Tout cela est bien sûr à replacer dans un contexte budgétaire catastrophique** : 16000 suppressions de postes sont prévues en 2011 pour l'Education Nationale dont 4800 dans le second degré ! L'empressement du ministère à maintenir le rythme d'application de la réforme du Lycée prouve que celle-ci constitue le principal outil utilisé pour permettre les coupes budgétaires. Les insuffisances de dotations horaires vont donc se généraliser à la rentrée 2011 et entraîner de nouvelles dégradations des conditions d'enseignement.

Le refus politique de démocratiser l'enseignement et d'élever les qualifications pourtant indispensables aujourd'hui pour faire face aux évolutions de la société, est flagrant.

Continuons à nous battre pour imposer une réforme qui soit véritablement un instrument de réussite pour tous les jeunes.

Un collège déstructuré, sans ambition.

La marche forcée des gouvernements depuis 2005, vers "une école du Socle Commun" commence à prendre tout son sens et se profilent les effets dévastateurs d'objectifs qui apparaissent comme parfaitement cohérents. "L'école du Socle Commun", c'est pour le collège, une organisation d'enseignements et de pratiques, qui seraient la poursuite de l'école primaire.

La déclinaison du socle commun au collège, marque le renoncement à faire entrer tous les élèves dans les apprentissages du Second degré par la réduction des contenus d'enseignement, et son corollaire immédiat, la possibilité d'avoir recours à des enseignants polyvalents. Le collège ne serait plus une étape vers une poursuite d'études, mais un palier d'orientation précoce, où les enseignants constateraient les difficultés d'apprentissage sans aucun moyen pour y remédier. Le cœur du métier s'en trouverait totalement dénaturé.

La volonté du ministère d'accélérer le rythme de la mise en œuvre du socle commun et du livret de compétences révèle la régression en œuvre : il

s'agit de trier dès la 6ème et non d'amener les jeunes à poursuivre après la 3ème dans des voies diverses. La rationalisation des moyens dans un collège « plus économe », l'efficacité des emplois, le rapport qualité/coût" ... sont autant de termes désormais récurrents, qui ne voient même plus les objectifs réels du gouvernement.

Les DHG se resserrent d'année en année. L'accueil de publics de plus en plus diversifiés en collège se fait en décroissance constante des moyens. Les conséquences sur les conditions de travail sont évidentes : heures supplémentaires, compléments de service, alourdissement des effectifs par classe. Nouveaux gisements d'efficacité, les restructurations, ou les regroupements des petits établissements sont actuellement regardés de près par l'administration.

Il est possible de construire un collège qui n'assigne à personne un avenir tracé d'avance. Au-delà des réformes en cours, la vigilance, la nécessité d'être réactifs et de se battre pour faire entendre notre ambition pour l'Education nationale, sont indispensables.

La pertinence de la question d'adhérer ou pas à un syndicat s'est considérablement accrue dans la séquence sociale que vient de vivre notre pays.

Sans syndicats, sans unité syndicale, les mobilisations, le mouvement social n'auraient jamais vu le jour. Non seulement la réforme des retraites aurait été pliée rapidement, mais son caractère brutal, injuste et inefficace n'aurait jamais été porté au cœur du débat démocratique que mérite une telle question. Car c'est bien l'intervention syndicale qui a permis, d'abord la déconstruction du discours et de l'argumentaire gouvernementaux, l'appropriation ensuite, par un nombre croissant de salariés et de citoyens, des enjeux du dossier des retraites qui couvre tout le champ social.

Le débat a eu lieu malgré les mensonges, le cynisme et le mépris gouvernemental. La bataille de l'opinion a été gagnée. Et ce n'est pas là la moindre des victoires de l'intersyndicale si on regarde l'état de l'opinion publique au moment où les premières analyses du COR étaient publiées. Le syndicalisme est apparu comme un acteur public incontournable et légitime, une force de contestation sociale, d'expertise et de propositions, assumant sa part d'invention démocratique. La nécessité pour chaque salarié de se syndiquer n'en est donc que plus forte.

Or, si près des trois-quarts des français ont soutenu le mouvement qui s'est construit autour du conflit des retraites, les taux de syndicalisation restent extrêmement faibles dans notre pays, notamment dans le secteur privé. Cette contradiction doit être levée car elle pèse sur les suites et sur la réussite du mouvement social. Car ce mouvement s'inscrit nécessairement dans la durée, en raison de son ancrage dans la contestation globale et de fond des politiques économiques et sociales qui nous sont servies au nom de la « crise ». Il porte des exigences très fortes en termes de justice sociale, d'emploi, de pouvoir d'achat, de protection sociale, qui appellent la poursuite des mobilisations unitaires dans les prochaines semaines, les prochains mois. Qui appellent aussi l'exigence d'alternatives politiques crédibles dont la conception et la construction ne doivent pas laisser à l'écart les salariés et leurs organisations.

Le renforcement du syndicalisme, son unification, sont bien des clés majeures de la société de demain. Il est de la responsabilité de chacun de s'en emparer.